

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2013

En Guadeloupe et dans les Îles du Nord (IDN), 1 795 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail ont été reconnus en 2013. Les salariés de Guadeloupe ont subi en moyenne 14,9 accidents du travail (AT) par million d'heures de travail rémunérées, contre 13,5 dans l'ensemble des Drom (hors Mayotte) et 21,2 au niveau national. Un accident sur vingt cinq a occasionné en 2013 des séquelles permanentes entraînant l'octroi d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Les secteurs d'activité de la construction, de l'industrie et de l'agriculture sont les plus accidentogènes en Guadeloupe et présentent les taux de fréquence les plus élevés. Le commerce et les services exposent quant à eux moins les salariés avec des taux de fréquence des accidents plus faibles (14,2 et 13,3 respectivement). Commerce et services concentrent néanmoins 71,7 % des AT en 2013 compte tenu de leurs poids importants dans l'économie. Les salariés masculins et les ouvriers en particulier sont les plus touchés par les accidents du travail. A l'inverse, le risque d'accident est plus faible pour les cadres et chefs d'entreprises.

En Guadeloupe et IDN, en 2013, 1 795 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail (AT) ont été reconnus par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), l'organisme d'assurance du régime général de sécurité sociale (1 633 en 2012). Les chiffres les plus récents de la caisse générale de sécurité sociale (CGSS) indiquent une baisse du nombre des AT en 2014 et 2015 (1204 et 1302 respectivement).

Les accidents de travail en 2013 (hors Mayotte)

Géographie	Nombre	Taux de fréquence (*)	Indice de gravité (**)	Proportion avec IPP (***)	Taux moyen d'IPP (****)
Guadeloupe	1795	14,9	11,9	3,9%	20,6%
Drom	7776	13,5	12,4	5,6%	16,5%
France	652282	21,2	14,4	6,7%	10,2%

(*) NB d'AT par million d'heures rémunérées

(**) Taux moyen d'IPP par million d'heures rémunérées

(***) Nombre d'accidents du travail avec IPP / nombre d'accidents de travail

(****) Taux moyen d'IPP des AT avec IPP

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee & M SA, calculs DARES

Par million d'heures de travail rémunérées, les salariés ont subi en moyenne 14,9 accidents du travail. Ce taux de fréquence est similaire à celui des autres Drom hors Mayotte (13,5) mais bien inférieur à celui du niveau national (21,2). L'indice de gravité qui mesure le taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) par million d'heures rémunérées s'établit à 11,9 contre 12,4 dans les Drom et 14,4 au niveau national. Un accident du travail sur vingt cinq en Guadeloupe a occasionné en 2013 des séquelles permanentes, évaluées par l'attribution par un médecin de la CNAM-TS, d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Un accident du travail sur dix-huit dans les Dom et un sur quinze au niveau national induisent une incapacité partielle permanente. Le taux moyen d'IPP est de 20,6% en Guadeloupe, un taux

supérieur à celui observé en moyenne dans les Drom (16,5 %), hors Mayotte ou au niveau national (10,2 %). Ces accidents du travail avec au moins une journée d'arrêt de travail ont généré 117 737 jours d'arrêt de travail en 2013 en Guadeloupe.

Plus d'accidents du travail en 2012-2013

Année 2013	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
2013	1795	14,9	11,9	3,9%	20,6%
2012	1633	13,6	13,0	5,0%	19,0%
2011	1300	10,7	12,3	7,2%	16,0%
2010	931	7,7	11,4	9,1%	16,3%
2009	844	7,2	9,0	7,1%	17,7%
2008	1235	10,6	11,5	6,2%	17,4%
2007	1492	11,6	16,1	7,4%	18,7%
2006	1190	9,8	9,8	6,3%	15,8%
2005	1391	12,4	6,3	4,0%	12,9%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS

Sources Cnam-TS, DADS Insee & M SA, calculs DARES

Entre 2005 et 2013, le nombre d'accidents du travail reconnus a d'abord diminué nettement en Guadeloupe, passant de 1 391 en 2005 à 931 en 2010. Il remonte ensuite pour atteindre 1 795 en 2013. Les années 2009 et 2010 auront été particulières avec un nombre d'accidents du travail exceptionnellement faible et un taux de fréquence au plus bas en Guadeloupe (impact de la grève en 2009). Les autres Drom n'ont pas connu une évolution si contrastée sur la même période. L'évolution du taux de fréquence en Guadeloupe est parallèle à celle du nombre d'AT sur la période. L'indice de gravité est légèrement supérieur en 2013 à « sa moyenne » sur la période 2005-2013. La proportion des AT avec IPP diminue depuis 2010. Le taux moyen d'IPP des AT avec IPP augmente quant à lui régulièrement et atteint sa plus forte valeur sur la période en 2013 (20,6 %).

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2013

L'agriculture, la construction et l'industrie sont les secteurs les plus « accidentogènes »

Compte tenu du poids du tertiaire (commerce et services) dans les activités en Guadeloupe, plus de sept accidents du travail sur dix ont lieu dans ce secteur en 2013. L'industrie concentre 14,3 % des accidents quand la construction en regroupe à peine 11,2%. L'agriculture n'en déclare que 2,8 %. Certains secteurs sont néanmoins plus « accidentogènes » pour cet indicateur du nombre d'AT rapporté aux heures de travail rémunérées. Ainsi les salariés de l'agriculture, de la construction et de l'industrie subissent bien plus d'AT par million d'heures de travail que la moyenne en Guadeloupe. Dans la construction, le taux de fréquence est à 20,2 en 2013 (22,5 en 2012) et est généralement plus élevé que pour l'ensemble des secteurs d'activité, mais bien moins qu'au niveau national (39,3). Les salariés de l'industrie sont également plus exposés que la moyenne avec un taux de fréquence des AT à 19,7, comme ceux de l'agriculture, même s'ils sont moins nombreux. A l'autre bout du spectre, les salariés du commerce et des services sont « habituellement » les moins exposés avec un taux de fréquence des AT qui varie entre 13 et 14 en 2013.

Les accidents de travail par secteur d'activité en 2013

Guadeloupe	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	51	18,4	11,5	2,0%	32,0%
Industrie	256	19,7	21,0	4,7%	22,8%
Construction	201	20,2	16,8	6,5%	12,8%
Commerce, réparation	353	14,2	3,9	2,0%	13,7%
Services	934	13,3	12,4	4,0%	23,6%
Ensemble	1795	14,9	11,9	3,9%	20,6%
Drom (hors Mayotte)	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	416	30,0	24,3	5,3%	15,3%
Industrie	1157	18,8	18,6	6,0%	16,6%
Construction	741	15,0	26,9	8,9%	20,1%
Commerce, réparation	1389	13,1	7,4	3,5%	15,9%
Services	4073	11,8	10,3	5,5%	15,7%
Ensemble	7776	13,5	12,4	5,6%	16,5%
France entière	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	15420	27,5	31,0	10,3%	11,0%
Industrie	105518	19,1	13,7	7,3%	9,8%
Construction	95360	39,3	34,8	7,6%	11,6%
Commerce, réparation	100891	19,6	11,1	5,9%	9,6%
Services	334058	19,5	11,7	6,1%	9,8%
Ensemble **	652282	21,2	14,4	6,7%	10,2%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES - so = sans objet

** y compris les non ventilés

Une gravité des accidents du travail plus forte dans l'industrie et dans la construction

3,9 % des AT ont donné lieu à attribution d'un taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) en 2013 en Guadeloupe et IDN (5,0 % en 2012). Ce pourcentage culmine à 6,5 % dans la construction et atteint 4,7 % dans l'industrie. Cette dernière présente en 2013 un indice de gravité occasionné par les AT égal à 21,0, bien plus élevé que la moyenne des secteurs d'activité (11,9). En 2012, la construction présentait le plus fort indice de gravité (31,9) mais la situation s'est inversée (augmentation des taux d'IPP par millions heures dans l'industrie et baisse dans la construction). L'agriculture présentait aussi un niveau de gravité des AT plus élevé que la moyenne en 2012. Ce n'est plus le cas en 2013 même si le taux moyen d'IPP y reste élevé. Le commerce-réparation présente un bas niveau de gravité des AT. La faible proportion des AT avec IPP et un taux moyen d'IPP inférieur à la moyenne y contribuent.

Les ouvriers sont les plus exposés

Catégorie sociale	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Cadres et chefs d'entreprise	42	2,9	3,6	7,1%	17,7%
Professions intermédiaires	272	12,6	12,5	4,8%	20,7%
Employés	596	12,2	7,8	3,4%	19,0%
Ouvriers	885	25,0	20,9	3,8%	21,7%
Ensemble	1795	14,9	11,9	3,9%	20,6%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES

Caractéristiques des accidentés : les ouvriers et les actifs masculins sont les plus touchés

En Guadeloupe, les ouvriers sont les plus exposés aux accidents du travail. Pour un million d'heures travaillées, les ouvriers subissent 25,0 AT en 2013 contre « seulement » 2,9 pour les cadres et chefs d'entreprise. Les professions intermédiaires sont plus touchées que les cadres et chefs d'entreprises (12,6) mais moins que les ouvriers. Les employés subissent quant à eux 12,2 AT par million d'heures travaillées.

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2013

Les Hommes sont les plus exposés

Sexe	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Hommes	1086	16,9	17,1	3,8%	26,8%
Femmes	709	12,5	6,0	4,1%	11,8%
Ensemble	1795	14,9	11,9	3,9%	20,6%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee
Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES

A exposition égale, les hommes subissent plus d'AT que les femmes (16,9 AT pour les hommes par million d'heures contre 12,5 pour les femmes en 2013). Cela tient d'abord à la nature des travaux exercés et aux conditions de travail plutôt qu'au genre. Les hommes exercent davantage dans la construction, l'industrie ou l'agriculture, comme ouvriers en particulier. Par ailleurs, le niveau de

gravité des AT et leurs conséquences sont bien plus élevés pour les hommes que pour les femmes (indice de gravité à 17,1 contre 6,0 en 2013). Concernant les AT avec IPP, la proportion est similaire chez les hommes comme chez les femmes en Guadeloupe en 2013. Le taux moyen d'IPP est par contre moins élevé pour ces dernières.

Des taux de fréquence assez stables à tous les âges

Tranche d'âges	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 15 à 19 ans	7	7,5	0,0	0,0%	so
De 20 à 29 ans	279	14,4	1,9	2,2%	6,2%
De 30 à 39 ans	437	15,0	4,4	1,6%	18,3%
De 40 à 49 ans	572	15,1	16,9	5,4%	20,6%
De 50 à 59 ans	435	16,1	22,7	5,3%	26,7%
60 ans ou plus	65	10,0	3,5	4,6%	7,7%
Ensemble	1795	14,9	11,9	3,9%	20,6%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee
Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES - so = sans objet

Le nombre d'AT par million d'heures ne diminue pas avec l'âge des salariés en Guadeloupe contrairement à l'ensemble des autres régions. Il reste à peu près stable en 2013, pour les 20-59 ans, entre quatorze et seize. Les 60 ans et plus ont un taux de fréquence inférieur mais leur faible effectif est aussi à prendre en considération. L'effectif très faible des plus jeunes, âgés de moins de vingt ans, conduit à considérer leur taux de fréquence comme non significatif.

Taux de fréquence plus élevés dans les établissements de tailles intermédiaires

Taille d'établissement	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 1 à 9 salariés	386	8,2	7,5	4,7%	19,6%
De 10 à 49 salariés	677	16,8	14,5	3,5%	24,3%
de 50 à 199 salariés	472	23,3	12,0	2,5%	20,2%
de 200 à 499 salariés	221	27,0	4,5	ns	9,3%
500 salariés ou plus	19	3,7	18,5	ns	31,7%
Ensemble **	1795	14,9	11,9	3,9%	20,6%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee
Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES - ns = non significatif

** y compris les non ventilés

Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de tailles intermédiaires en Guadeloupe, c'est-à-dire ici pour ceux ayant un effectif salarié compris entre 10 et moins de 500 salariés. Pour les établissements les plus petits, de moins de 10 salariés, le taux de fréquence est moindre (8,2 contre 14,9 en moyenne). Il y a peu d'accidents dans les établissements de 500 salariés ou plus. Le taux de fréquence est donc très faible (3,7) mais peu significatif.

Changements intervenus sur les données depuis 2011

L'exercice de production des données d'accidents du travail pour la période 2011-2013 a donné lieu à certaines évolutions, tout en conservant la structure et les principales caractéristiques des données de la période 2005-2010. Le champ des données intègre désormais les salariés du régime général comme précédemment, ainsi que les salariés du régime agricole qui dépendent de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Le périmètre des données MSA comprend uniquement les salariés agricoles de France métropolitaine, hors Alsace-Moselle où subsiste un régime distinct. Il n'y a donc pas d'incidence pour les indicateurs de la Guadeloupe ou des autres Dom. La méthode de construction de la taille d'établissement (en effectif salarié) a évolué. La taille d'établissement est exprimée en tranches de salariés en équivalent temps plein (ETP). Avant, on considérait que dans tous les secteurs, le volume horaire d'un salarié en ETP était le même. Pour les données jusqu'en 2013, on module selon la médiane du volume horaire annuel des salariés à temps plein, par secteur d'activité et profession. Cela impacte peu néanmoins la taille des établissements par tranches d'effectif salarié.

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2013

Evolution du risque selon le profil des salariés

Taux de fréquence des AT	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Sexe						
Hommes	16,9	15,5	12,5	8,9	8,3	12,6
Femmes	12,5	11,4	8,8	6,3	5,9	8,2
Tranches d'âge						
De 15 à 19 ans	7,5	8,0	3,3	1,0	4,2	7,9
De 20 à 29 ans	14,4	14,1	11,5	8,3	7,1	11,1
De 30 à 39 ans	15,0	13,9	10,5	7,7	7,1	10,1
De 40 à 49 ans	15,1	13,5	10,7	7,5	7,5	10,5
De 50 à 59 ans	16,1	13,6	11,8	8,4	7,6	12,2
60 ans ou plus	10,0	10,7	6,9	3,9	4,2	4,9
Catégorie sociale						
Cadres et chefs d'entreprise	2,9	2,7	1,5	1,8	2,6	2,3
Professions intermédiaires	12,6	12,6	10,0	4,1	2,8	4,4
Employés	12,2	11,6	9,0	8,3	8,0	12,2
Ouvriers	25,0	21,0	17,3	11,1	10,4	15,8

En 2012 et 2013, les taux de fréquence remontent nettement. Toutes les catégories de profils sont concernées mais quelques grandes tendances perdurent. Ainsi, le taux de fréquence masculin reste toujours supérieur à celui des femmes. Les taux de fréquence par âge varient peu entre eux si ce n'est pour les plus de 60 ans et pour les plus jeunes pour lesquels les taux sont en retrait. Concernant les catégories socio-professionnelles, les ouvriers restent les plus exposés loin devant les professions intermédiaires et les employés.

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee
Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES

Drom : « situations contrastées face aux Accidents du Travail »

La Guadeloupe et la Guyane sont les deux Drom présentant le plus faible nombre d'accidents du travail (hors Mayotte pour lequel il n'y a pas de chiffre disponible). En 2013, La Martinique et La Réunion cumulent 5 641 AT soit 72,5 % des AT reconnus dans ces quatre Drom. En 2013, la Guadeloupe se distingue des autres Drom par un taux de fréquence et un taux moyen d'IPP assez élevés (14,9% et 20,6 % respectivement). Par contre, la proportion des AT avec IPP est plutôt plus basse en Guadeloupe (3,9 %) que dans les autres territoires.

Les accidents du travail dans les Drom

Année 2013	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Guadeloupe	1795	14,9	11,9	3,9%	20,6%
Martinique	2043	15,4	11,6	5,3%	14,3%
Guyane	340	6,2	16,6	16,2%	16,6%
La Réunion	3598	13,5	12,1	5,5%	16,3%
Drom (hors Mayotte)	7776	13,5	12,4	5,6%	16,5%
France	652282	21,2	14,4	6,7%	10,2%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee
Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES

Pour en Savoir plus :

- « Les accidents de travail en Martinique, en Guyane, à la Réunion en 2013 », Dieccte Martinique, Guyane, Réunion, à paraître
- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2012 », Dieccte Guadeloupe, septembre 2016
- « Les accidents du travail et les accidents de trajet », Dares Résultats n°039, juillet 2016
- « Les accidents du travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord entre 2005 et 2010 », Dieccte Guadeloupe, octobre 2015
- « Les Indicateurs accident du travail de la Dares – conception, champ et interprétation », Document d'études n°150, Juillet 2009, Dares
- « 4 000 accidents du travail par an », Antiane-éco n°20, mars 1993, Insee Antilles-Guyane

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2013

Définitions

L'accident du travail reconnu et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins un jour dans le régime général de sécurité sociale est retenu ici comme accident du travail (AT). L'accident, quelle qu'en soit la cause, survient par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne travaillant, à quelque titre que ce soit et en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

1. Le taux de fréquence : Le taux de fréquence désigne le nombre moyen d'AT par million d'heures de travail. Le nombre d'heures de travail est ici mesuré par le nombre d'heures salariées (incluant entre autres les congés payés), seule variable disponible dans les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). Le nombre d'heures de travail est utilisé, comme une approximation de la durée d'exposition au risque d'AT. Les catégories de salariés pour lesquelles le taux de fréquence est le plus élevé seront ainsi considérées avoir, «à durée égale d'exposition», en moyenne plus d'accidents du travail que les autres.

2. L'indice de gravité : L'indice de gravité représente le taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) occasionné par des AT par million d'heures de travail. Les catégories de salariés pour lesquelles cet indice est le plus élevé ont, à durée égale d'exposition, des séquelles permanentes occasionnées par des AT d'ampleur en moyenne plus importante que les autres. Cela peut résulter du fait qu'elles subissent plus souvent des AT avec IPP et/ou que ces AT avec IPP se traduisent en moyenne par un taux d'IPP plus élevé. La gravité des AT peut aussi être appréhendée par le taux de gravité, qui désigne le nombre moyen de jours d'arrêt de travail par millier d'heures de travail. La Dares privilégie toutefois l'indice de gravité, car les séquelles permanentes paraissent mieux informer sur la gravité des AT que le nombre de jours d'arrêt.

3. La proportion d'AT avec IPP : La proportion parmi les AT des AT avec IPP estime le risque qu'un AT débouche sur une séquelle physique permanente. Elle ne mesure donc pas le risque de subir un AT grave, mais permet de repérer les populations pour lesquelles un AT a une probabilité plus grande de se conclure par des séquelles permanentes. Elle est calculée comme nombre d'AT avec IPP rapporté au nombre d'AT.

4. Taux moyen d'IPP

Le taux moyen d'IPP est calculé comme somme des taux d'IPP rapporté au nombre d'AT avec IPP.

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Guadeloupe (Dieccte)

Bureau des Abymes
Dothémare, Immeuble C2E
rue de l'Abreuvoir
97139 Les Abymes
Téléphone : 05.90.80.50.50
Télécopie : 05.90.90.28.95

Bureau de Jarry :
Immeuble Raphael, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13
Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.80.50.50
Télécopie : 05.90.83.70.75

Direction
rue des Archives, Bisdary
97113 GOURBEYRE
Téléphone : 05.90.80.50.50
Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau de Basse-Terre
30, chemin des Bougainvilliers-Guillard
97100 Basse-Terre
Téléphone : 05.90.80.50.50
Télécopie : 05.90.81.60.05

Bureau de Saint-Martin :
20, rue de Galisbay,
97150 Marigot - Saint-Martin
Téléphone : 05.90.29.02.25
Télécopie : : 05.90.29.18.73

Directeur de publication : Louis Mazari

Réalisation : Charly Darmaligon & Roman Janik, Service ESE (Etudes Statistique Evaluation)

Courriel : 971.statistiques@dieccte.gouv.fr Adresse Internet : www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr

Publication : septembre 2017

